

506ème séance plénière

FSC Journal No 512, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 3/07
ORDRE DU JOUR ET MODALITES DE LA DIX-SEPTIEME REUNION
ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION**

6 et 7 mars 2007

Document de Vienne 1999 :

- (148) *Les Etats participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *Clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *Fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *Incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*

I. Ordre du jour et calendrier indicatif**Mardi 6 mars 2007**

10 heures – 10 h 45

Séance plénière d'ouverture

- Ouverture de la réunion par la Présidence ;
- Remarques de la Présidence du FCS ;
- Présentation d'un rapport de synthèse par le Centre de prévention des conflits (CPC).

- 11 heures – 18 heures Séance de travail 1 : Application du Document de Vienne 1999 et échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Document de Vienne 1999
 - Echange annuel d'informations militaires ;
 - Planification de la défense ;
 - Réduction des risques ;
 - Activités militaires :
 - i) Notification préalable de certaines activités militaires ;
 - ii) Calendriers annuels ;
 - iii) Dispositions contraignantes ;
 - iv) Observation de certaines activités militaires ;
 - Contacts ;
 - Evaluation ;
 - Inspection ;
 - Mesures régionales ;
 - Réseau de communications ;
 - Echange global d'informations militaires

13 heures – 15 heures Pause déjeuner

Mercredi 7 mars 2007

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 2 : Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le FCS : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
 - Principes régissant la non-prolifération ;
 - Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
 - Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel ;
 - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
 - Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) ;
 - Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles ;
 - Principes pour les contrôles à l'exportation de MANPADS ;
 - Principes relatifs au contrôle du courtage d'ALPC ;
 - Eléments standard des certificats d'utilisation finale et des procédures de vérification pour les exportations d'ALPC.
- 10 heures – 13 heures Réunion des chefs des centres de vérification : Aspects pratiques de l'application du Document de Vienne 1999 et de l'échange global d'informations militaires
- Clarification de questions découlant de l'application ;

- Fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation.
- 13 heures – 15 heures Pause déjeuner
- 15 heures – 16 h 30 Séance de travail 3 : Suggestions visant à améliorer l'application des MDCS
- 17 heures – 18 heures Séance plénière de clôture
- Rapports des séances de travail ;
 - Débat ;
 - Remarques finales ;
 - Dates de la RAEA de 2008 ;
 - Clôture.

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances plénières d'ouverture et de clôture ainsi que des séances de travail et une réunion des chefs des centres de vérification au cours desquelles seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour (I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.

2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le 5 mars 2007 à 15 heures.

L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : 10 heures–13 heures et 15 heures-18 heures.

3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA, y compris à la réunion des chefs des centres de vérification.

4. Les Etats participants assureront la présidence de la réunion à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'Etat qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2006, à savoir l'Autriche. La présidence de la séance plénière d'ouverture et des séances de travail sera assurée par l'Azerbaïdjan, tandis que la séance plénière de clôture sera présidée par la Biélorussie.

5. Les débats lors des séances de travail seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance plénière d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les Etats participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.

6. Le CPC distribuera le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2006 d'ici le 15 février 2007 au plus tard. D'ici cette même date, le CPC distribuera en outre un rapport de synthèse sur les tendances récentes de la mise en œuvre du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures. Ces documents serviront de base aux délégations et aux coordonnateurs pour leur travail préparatoire. En particulier, les coordonnateurs devraient mettre l'accent sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

7. Deux coordonnateurs et deux rapporteurs seront désignés pour la séance de travail 1, tandis qu'un coordonnateur et un rapporteur le seront pour les séances de travail 2 et 3. La réunion des chefs des centres de vérification sera présidée par le CPC. La Présidence de la réunion des chefs des centres de vérification agira également en qualité de coordonnateur aidé d'un rapporteur. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs étant chargés d'en faire un compte-rendu oral à la séance plénière de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions pour faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils feront en sorte que tous les domaines pertinents soient abordés.

9. Au cours de la première partie de la séance plénière de clôture, le rapporteur de chaque séance de travail et de la réunion des chefs des centres de vérification fera aux délégués un compte-rendu oral sur les questions qui auront été abordées au cours des réunions. Ce compte-rendu devra mentionner les problèmes, les améliorations réalisées par les Etats participants de l'OSCE en matière d'application, les améliorations suggérées et toute autre information pertinente. Les délégations sont encouragées à commenter ou à compléter les rapports présentés par les rapporteurs.

10. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail et la réunion des chefs des centres de vérification devraient indiquer dès que possible et, au plus tard, le 14 février 2007, le nom des personnes à la Présidence du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail et de la réunion des chefs des centres de vérification sera communiqué à toutes les délégations le 16 février 2007 au plus tard.

11. Au cours de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, la Présidence de la séance plénière de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA et présentera le rapport de la Présidence ainsi que ceux des rapporteurs des séances de travail et de la réunion des chefs des centres de vérification. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC présentera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

12. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les Etats participants des suggestions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

13. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) sont invités à assister à toutes les séances de travail de la RAEA de 2007.